



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL  
Direction des relations avec les collectivités locales

**Arrêté n° 2021-SG-713 du 05 mai 2021  
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes  
électorales dans les communes du département**

**LE PREFET DE MAYOTTE  
Délégué du Gouvernement,  
chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

**Vu** le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Claude VO-DINH, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-SG-608 du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à M Claude VO-DINH sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral ;

**Considérant** que la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Sada était incomplète ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** Sont désignés, pour trois ans, membres de la commission de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de Sada :

SADA	Zaïnati ATTIBOU Mohamed ALLAOUI Ali Dahalani TAMIMOU	Ahmed WIRDANE Zoulayha Binti Omar OMAR
------	--	---

**Article 2 :** Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture et monsieur le maire de Sada, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet de Mayotte,  
Délégué du Gouvernement  
Le préfet de Mayotte  
pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général  
  
Claude VO-DINH

Préfecture de Mayotte - BP 676 - 97600 Mamoudzou  
Standard : 02 69 63 50 00 - [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Accueil du public du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le vendredi de 7h30 à 11h30)